

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-139-24

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de P1-Z-3001-139-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les aires de compost. Un résumé de ce projet de règlement apparaît plus loin dans le présent avis public.

Une assemblée publique se tiendra le 8 octobre 2024 à 19 h 00, au 71, rue Principale, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ce premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution a pour objet de :

Le premier projet de règlement P1-Z-3001-130924 contient la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante :

- La distance minimale d'un potager de tout trottoir, bordure, asphalte ou surface de circulation publique est de 2 mètres.

Ce règlement vise l'ensemble de la ville.

En résumé, ce règlement a pour objet d'encadrer l'aménagement des aires de compost sur les terrains privés.

Toute personne intéressée peut consulter ce premier projet de règlement, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration de la zone visée et des zones contiguës, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 27 septembre 2024.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-139-24**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 27 septembre 2024, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-139-24 24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les aires de compost, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 27 septembre 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 27 septembre 2024.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**